

Arras, le mercredi 27 janvier 2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires  
Monsieur le Président du Conseil départemental  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'établissements publics  
de coopération intercommunales  
Mesdames et Messieurs les Maires

La campagne de vaccination dans les Hauts-de-France a débuté il y a maintenant près d'un mois et connaît un grand succès auprès des publics prioritaires de notre région. En effet, nous sommes en passe d'atteindre les 100 000 personnes vaccinées dans notre région, ce qui était notre objectif initial pour ce mois de janvier 2021. Au niveau national, le cap du premier million de personnes vaccinées a d'ores et déjà été franchi.

Depuis le début de cette campagne, une centaine de centres de vaccination ont ouvert sur tout le territoire régional et des dizaines d'autres sont actuellement en projet grâce à l'engagement sans faille des élus locaux et à la mobilisation déterminée des professionnels de santé et des services de l'Etat. Même si le nombre de doses de vaccins disponibles limite pour le moment l'ouverture de nouveaux centres, tous les projets présentés à la Préfecture et à l'Agence régionale de santé sont étudiés avec la plus grande attention par nos services et serviront, le moment venu, à accélérer la campagne de vaccination dès que les conditions d'approvisionnement le permettront.

Nous avons aujourd'hui une vision consolidée des livraisons du vaccin Pfizer/BioNTech pour le mois de février prochain que nous tenions à partager avec vous. Le nombre de doses de ce vaccin disponibles dans les Hauts-de-France le mois prochain sera normalement de 126 360 avec des livraisons hebdomadaires s'élevant à 31 590 doses. Ce nombre est légèrement inférieur à celui des doses disponibles dans la région au cours du mois de janvier et s'explique par des difficultés rencontrées par l'entreprise Pfizer qui ont des conséquences sur toutes les régions françaises et, au-delà, sur beaucoup d'autres pays européens.

Vous le savez, une vaccination complète avec le vaccin Pfizer/BioNTech implique l'injection au patient de deux doses de vaccin dans un délai déterminé de 21 jours pour les personnes âgées résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou en unité de soin de longue durée (USLD) et de 28 jours pour les autres personnes. L'accès dans les délais recommandés à la seconde dose pour les personnes ayant pu bénéficier de la première est un impératif absolu de manière à assurer la qualité de la vaccination et un enjeu important de santé publique. C'est la raison pour laquelle, pour la semaine allant du mercredi 27 janvier au mardi 2 février inclus, les centres de vaccination de la région ne pourront réaliser que des secondes injections ce qui impliquera la reprogrammation des rendez-vous pris pour les personnes sollicitant une première dose de vaccin Pfizer à la fin du mois de février et au début du mois de mars.

Nous tenons à vous rassurer sur le fait qu'aucun des rendez-vous pris ne sera annulé. Des consignes claires et précises ont été données aux centres de vaccination pour que chaque personne ayant déjà pris un rendez-vous se voit systématiquement proposer une nouvelle possibilité d'obtenir la première dose de vaccin d'ici à quelques semaines.

Par ailleurs, des livraisons d'un autre vaccin produit par l'entreprise Moderna, devraient normalement arriver dans notre région au cours du mois de février. Ce vaccin, dont certaines doses ont déjà été mises à disposition dans des régions plus touchées que les Hauts-de-France par la pandémie de Covid (notamment Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes), possède des caractéristiques qui le rendent plus facile à utiliser que le vaccin Pfizer. Nous agissons à l'heure actuelle avec une grande détermination pour que les Hauts-de-France puissent obtenir des allocations importantes de ce nouveau vaccin le plus rapidement possible de manière à pouvoir assurer un maximum de nouvelles vaccinations au mois de février.

Bien sincèrement à vous,

**Benoît Vallet**

Directeur général de l'ARS

Hauts-de-France

**Louis Le Franc**

Préfet du Pas-de-Calais